Logo CFDT

[ORANGE] ACCORD INTÉRESSEMENT ORANGE SA 2021-2022-2023

UN PARTAGE DE LA VALEUR REVU ET CORR?GÉ !

L'intéressement n'est pas un dispositif décidé unilatéralement par l'entreprise. Il n'a donc rien d'automatique !
Ce dispositif n'existe que grâce à un accord négocié et valablement signé entre direction et organisations représentatives. De plus, suite à une évolution législative, l'accord doit désormais recueillir les signatures d'organisations syndicales ayant recueilli au moins 50% des suffrages pour être valable.

Sans accord valablement signé chez Orange au 30/06/21, pas d'intéressement !

Sachant cela, dans un contexte de dialogue social particulièrement tendu, la CFDT a choisi de faire preuve de responsabilité en s'engageant dans cette négociation qu'elle considère très importante pour le pouvoir d'achat des salariés d'Orange SA.

A l'issue des discussions, le nouvel accord triennal intègre notamment :

- *L'augmentation de 4% du budget global d'intéressement.*
- *Une revalorisation de 5% pour l'atteinte des objectifs, soit une augmentation moyenne de 100€ des primes d'intéressement, non conditionnée à une surperformance !*

C'est en s'appuyant sur le bilan positif de l'accord précédent et sur les nouvelles avancées que la CFDT a paraphé cet accord triennal d'intéressement à Orange SA.
FO Com et SUD ont fait de même rendant l'accord valable.
A nouveau, la CFDT le rappelle : Pas d'accord, pas d'intéressement !
Aux autres organisations d'assumer leur non signature devant le personnel.

Un meilleur partage de la richesse pour reconnaitre les efforts des salariés.
Au regard de l'implication et de la réactivité des salariés face à la crise COVID et au vu des résultats d'Orange, la CFDT souhaitait faire bouger les lignes pour un nouveau partage de la valeur ajoutée via cet accord. Elle a revendiqué :

- *Une revalorisation des primes d'intéressement en augmentant le taux appliqué à la masse salariale pour constituer l'enveloppe consacrée à l'intéressement.*
- *Une revalorisation du montant de la prime dès l'atteinte des objectifs.*
- *Le maintien d'un indicateur « RSE » parmi les critères d'attribution de l'intéressement en proposant notamment de l'appuyer sur l'empreinte carbone, conforme aux enjeux climatiques de l'accord de Paris.*

Avec la CFDT, le pouvoir de vivre passe par la revalorisation du pouvoir d'achat.

(plus d'informations dans documents)

ACCORD INTÉRESSEMENT ORANGE SA 2021-2022-2023
Documents
ACCORD INTÉRESSEMENT ORANGE SA 2021-2022-2023